

## Document 1

### PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le Douze Avril à Dix Neuf heures Trente, le conseil municipal dûment convoqués s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur LARRIEU Jacques, Maire.

Etaient présents : LARRIEU Jacques, MULQUIN Corinne, BARBAN Alexandre, DALES Caroline, DABE Bernadette, BROSSAS Philippe, LACROUTS Michel, FORCET Ophélie, BETON Florian, LACABE Frédéric

Excusés : CHARDON Pierre (pouvoir donné à DALES Caroline), DUMARTIN Mathilde (pouvoir donné à MULQUIN Corinne), CORREIA Alexis (pouvoir donné à BARBAN Alexandre), GAUDIN Billy (pouvoir donné à LACABE Frédéric), BUSQUET FREYSSELINAS Sandrine (pouvoir donné à LACROUTS Michel)

Corinne MULQUIN est désignée secrétaire de séance

#### ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2023 :

Il a été adopté à l'unanimité.

#### CCAS : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

M. le Maire explique qu'il y a lieu de voter le compte de gestion et le compte administratif 2022 du CCAS suite à la dissolution de celui-ci au 1<sup>er</sup> juillet 2022 par délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2022.

- **Compte de gestion :**

Il est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Exercice 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes nettes	0	0
Dépenses nettes	0	1096,22
Résultat de l'exercice : Déficit	0	1096,22

Clôture 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	0	0	0
<b>Fonctionnement</b>	0	-1096,22	-1096,22
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-1096,22</b>	<b>-1096,22</b>

Résultat du vote :

Nombre de votants : 15  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 Nombre d'abstention : 7  
 Majorité absolue : 5

- **Compte administratif :**

Exercice 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes nettes	0	0
Dépenses nettes	0	1096,22
Résultat de l'exercice : Déficit	0	1096,22

Le transfert des résultats de clôture de ce budget au budget de la commune sera effectué courant 2023.

M. Michel LACROUTS soumet au vote le compte administratif, sans la présence de M. le Maire

Résultat du vote :

Nombre de votants : 14  
 Nombre de suffrages exprimés : 7  
 Nombre d'abstention : 7  
 Majorité absolue : 4

#### VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE :

Exercice 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	33 746,16	523 461,44	557 207,60
Dépenses nettes	88 862,16	447 860,64	536 722,80
Résultat de l'exercice			
Excédent		75 600,80	20 484,80
Déficit	55 116,00		

Résultat de clôture de l'exercice 2022 Commune :

	Résultat de clôture 2021	Résultat exercice 2022	Clôture Prestations Funéraires	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	- 13 310,67	- 55 116,00		-68 426,67
<b>Fonctionnement</b>	438 422,01	75 600,80	2 861,98	516 884,79
<b>TOTAL</b>	<b>425 111,34</b>	<b>20 484,80</b>	<b>2 861,98</b>	<b>448 458,12</b>

Ces résultats du percepteur présentés par M. le Maire font apparaître un excédent de 2 861,98 € suite à la dissolution du budget des prestations funéraires, intégré au budget de la commune par une opération d'ordre non budgétaire.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 15  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 Nombre d'abstention : 7  
 Majorité absolue : 5

#### EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE :

M. le Maire laisse la parole à Mme MULQUIN Corinne qui présente le contenu du compte administratif pour l'exercice 2022 dans ses résultats globaux puis en détail par chapitre.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	523 461,44	33 746,16
Dépenses	447 860,64	88 862,16
<b>Résultats 2022</b>	<b>75 600,80</b>	<b>-55 116,00</b>
Reports exercice 2021	438 422,01	-13 310,67
Restes à réaliser		31 936,00
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>514 022,81</b>	<b>-36 490,67</b>

M. Michel LACROUTS soumet au vote le compte administratif, sans la

présence de M. le Maire

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Nombre d'abstention : 7
- Majorité absolue : 4

### **DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNE :**

M. le Maire présente l'affectation des résultats 2022 de la commune.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 75 600,80€
- un excédent reporté de : 514 022,81€
- un excédent – transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (dissolution budget prestations funéraires) : 2 861,98€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **516 884,79€**

- un déficit d'investissement de : 68 426,67€
- un excédent des restes à réaliser de : 31 936,00€

Soit un besoin de financement de : **36 490,67€**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent : 516 884,79€
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 36 490,67€
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 480 934,12€
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit : 68 426,67€

Résultat du vote :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Nombre d'abstention : 7
- Majorité absolue : 5

### **VOTE DU TAUX DES TAXES: FONCIER BÂTI - FONCIER NON BÂTI - TAXE HABITATION :**

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, il est décidé de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Foncier bâti : 35,66%
- Foncier non bâti : 45,59%
- Taxe d'habitation pour résidence secondaire : 15,83%

Adopté à l'unanimité

**EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS 2023 : COMMUNE - BUDGET ANNEXE DU  
LOTISSEMENT LELANNE :**

- Commune :

**Fonctionnement :**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	309077	70 Vente produits	29512
012 Charges de personnel	320000	73 Impôts et taxes	280014
65 Autres charges de gestion courante	185000	74 Dotations et participations	79777
66 Charges financières	4145	75 Autres produits de gestion courante	700
68 Dotations provisions	1200	042 Immo. Corporelles : travaux en régie	5000
014 Atténuations de produits	7500	002 Excédent reporté	480394
042 Dotations amortissements	8475		
022 Dépenses imprévues	40000		
023 Virement à la section d'investissement			
	<b>875 397</b>		<b>875397</b>

**Investissement :**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
001 Déficit inv. Reporté	68427	1068 Affectation complémentaire	36490
16 Emprunts :		10222 FCTVA RAR :8000€ + 2023 : 8800€	16800
* 1641 emprunts	21996	10226 Taxe aménagement	2500
* 16876 emprunts SYDEC	4536	13251/2201 CCPT Routes	13819
2135/2301 Ecole : Rénovation énergétique	186561	13251/2202 CCPT Matériels divers	3617
2116/2303 Columbarium	15000	1321/2301 DETR + CEE Ecole	69000
2188/2303 Echafaudage	2040	13251/2301 CCPT Ecole	39500
2184/2303 Tables	760	13251/2303 CCPT Matériels divers	2250
2188/2303 Abri bus	5400	1323 FEC RAR :6500€ + 2023 : 6500€	13000
040-21318 Travaux en régie	5000	040 Amortissement SYDEC	6540
204182 Participation communale assainissement, eau, électricité Lotissement Lelanne versée au SYDEC	83731	040 Amortissement SYDEC	920
		040 Amortissement SYDEC	1015
		024 Produits de cessions : terrain Troyes - Lelanne	188000
	<b>393451</b>		<b>393451</b>

Adopté à l'unanimité

- Budget annexe du lotissement Lelanne :

**Fonctionnement :**

DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	56100	70 Vente produits	0
62 Autres services externes	10450	75 Autres produits de gestion courante	0
65 Autres charges de gestion courantes	50	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66600
	66600		66600

**Investissement :**

DÉPENSES		RECETTES	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66600	16 Emprunts et dettes assimilés	66600
	66600		66600

Adopté à l'unanimité

**DÉLIBÉRATIONS : SYDEC : ALIMENTATION LOTISSEMENT COMMUNAL : RÉSEAU DP AMÉNAGEMENT COLLECTIF PUBLIC – VIABILISATION LOTISSEMENT LELANNE: EAU ET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT SUBVENTION ÉQUIPEMENT : FACE B : RENFORCEMENT LIÉ ALIMENTATION COLLECTIF LARRIEU – CCPT : APPROBATION DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF :**

- **SYDEC : alimentation lotissement communal : réseau DP aménagement collectif public :** M. le maire expose au conseil municipal l'étude réalisée par le SYDEC concernant l'affaire citée en objet.  
Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :
  - **RÉSEAU DP AMÉNAGEMENT COLLECTIF PUBLIC :** Génie civil sur 132 mètres avec 123 mètres de tranchée sous chaussée, 3 mètres de tranchée sous chaussée et 6 mètres de fonçage - Pose de 152 mètres de réseau souterrain Basse Tension  $3 \times 95^2 + 1 \times 50^2$  ainsi que de 74 mètres de réseau souterrain de branchement  $4 \times 35^2$   
Les travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de :  
Montant estimatif TTC : 19436€ - TVA préfinancée par le SYDEC : 3042€  
- Montant HT : 16395€  
Subventions apportées par : SYDEC : 6558€  
Collectivité : 9837€
  - **FACE C :** Génie civil supplémentaire sur 33 mètres avec 18 mètres de tranchée sous chaussée, 5 mètres de tranchée en terrain vierge, 5 mètres de tranchée en traversée de chaussée et 5 mètres de fonçage - Pose de 7 mètres de réseau souterrain Basse Tension  $3 \times 150^2 + 1 \times 70^2$ , de 59 mètres de réseau souterrain Basse Tension  $3 \times 95^2 + 1 \times 50^2$  ainsi que 43 mètres de réseau souterrain de branchement  $4 \times 35^2$   
Les travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de :  
Montant estimatif TTC : 12578€ - TVA préfinancée par le SYDEC : 2016€  
- Montant HT : 10562€  
Subventions apportées par : SYDEC : 2112€ - CAS FACE : 6337€  
Collectivité : 2112€
  - **GÉNIE CIVIL (non subventionné) :** Génie civil supplémentaire sur 26 mètres avec 15 mètres sous chaussée, 6 mètres de tranchée en

traversée de chaussée et 5 mètres de fonçage - Fourniture et pose de 528 mètres de fourreaux 42/45 - Fourniture et pose de 1 chambre L2T avec cadre et tampon - Fourniture et pose de 7 regards 40x40

Les travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de :

Montant estimatif TTC : 7282€ - TVA préfinancée par le SYDEC : 1140€

- Montant HT : 6142€

Subventions apportées par : Collectivité : 7282€

- **RÉCAPITULATIF :**

Montant estimatif TTC : 39296€ - TVA préfinancée par le SYDEC : 6197€

- Montant HT : 33099€

Subventions apportées par : SYDEC : 8670€ - CAS FACE : 6337€

Participation collectivité totale : 19231€ sur fonds libre

Adopté à l'unanimité

- **SYDEC : viabilisation lotissement Lelanne : eau et assainissement :** M. le Maire rappelle la création du lotissement Lelanne.

Pour que le lotissement soit raccordé aux réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable existants, le SYDEC doit réaliser une extension du réseau d'assainissement ainsi qu'un renforcement de la canalisation d'eau potable pour assurer la défense incendie.

Suivant l'avant-projet présenté par le SYDEC, le montant prévisionnel total de ces travaux de raccordement s'élève à la somme de 229 900 € HT se décomposant ainsi :

Travaux d'assainissement : 159 200 € HT - Travaux d'adduction d'eau potable 70 700 € HT

La participation communale s'élève à la somme de 64 500 € HT se décomposant ainsi : Travaux d'assainissement : 54 700 €HT correspondant aux travaux de réseau en façade des 5 branchements (y compris branchements) - Travaux d'eau potable : 9 800 €HT correspondant au surdimensionnement du réseau d'eau potable pour assurer la défense incendie

Adopté à l'unanimité

- **SYDEC : amortissement subvention équipement : Face B : renforcement lié alimentation collectif LARRIEU :** la subvention d'équipement en cours de versement au SYDEC (contrats en 2021 pour renforcement lié alimentation collectif LARRIEU) doit être amortie.

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire (chapitre 040 et 042)

La durée d'amortissement de cette subvention est fixée à 7 ans à compter de l'exercice 2023

Adopté à l'unanimité

- **CCPT : Approbation de la conférence territoriale globale avec la CAF :**

M. le Maire rappelle que la CAF conduit une mission de service public, verse des prestations sociales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la CAF s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement, le handicap, l'inclusion numérique, l'accompagnement social.

Les contrats enfance jeunesse (CEJ) signés entre la CAF et les collectivités locales depuis 2006, disparaissent pour être remplacés par un nouveau mode de contractualisation, la Conférence Territoriale Globale (CTG). La

CTG devient le contrat d'engagement politique entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles. Dans les Landes, l'échelle pertinente de signature de la CTG a été définie comme étant celle des intercommunalités. Cette échelle est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Sur le territoire de la CCPT, après un travail de concertation associant les communes ainsi que les divers organismes et associations concernées, les thématiques et axes de travail suivants ont été priorisés :

Petite Enfance : développer les accueils tous modes confondus et conforter l'existant – conforter une offre d'accueil de qualité – prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et/ou de précarité (accessibilité, inclusion) – promouvoir l'information des familles

Enfance Jeunesse : promouvoir et développer la cohérence éducative sur les territoires – développer l'offre d'accueil de loisirs sur les territoires prioritaires - prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et/ou de précarité – favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen – favoriser la pratique du sport santé chez les enfants et les jeunes

Soutien à la parentalité : développer l'offre de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire – promouvoir l'information des familles

Soutien à l'animation de la vie sociale : développer les services à la population dans le domaine de l'animation de la vie sociale

Accès aux droits : garantir la qualité, l'accès aux droits et aux services

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les thématiques et axes de travail et autorise M. le Maire à signer la CTG avec la CAF des Landes.

Approuvé à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES :

- Réparation tracteur forestier : le tracteur a été réparé chez Agrivision. Coût de la réparation : 3387,10 € HT
- Date du prochain conseil municipal : Il aura lieu le vendredi 9 juin 2023. La date est commune à toutes les communes de France car lors de ce conseil doit être élus 3 délégués et 3 suppléants pour élire les sénateurs.
- Cérémonies : le 30 avril 2023 : journée de commémoration des déportés à la stèle du Grangé - le 8 mai 2023 : invitation pour commémoration, remise de diplôme de porte drapeau et vin d'honneur offert à la population.
- M. LACROUTS Michel demande pourquoi, il n'y avait pas de porte drapeau pour la mairie à la cérémonie du 19 mars.  
Il a été répondu que M. PRABEL Raphaël ne veut plus le faire et que dans d'autres villages, ce sont des conseillers municipaux.
- M. LACROUTS Michel demande où en est l'avancée du dossier des arènes.  
M. Le Maire lui répond qu'il a fait le tour avec entreprise LABE et qu'il va faire un devis. De plus, il a pris aussi contact avec l'APAVE pour refaire un point sur le diagnostic et voir quels travaux nécessaires pour casser l'arrêté municipal.
- Travaux terrain de foot : dans le cadre des matchs officiels, le stade n'a pas l'infrastructure adapté. Il faudrait un tunnel pour les joueurs et des grilles pour les gardes corps. Il faut voir pour une demande de subvention à la FAFA (minimum 1 500€ de travaux et reste à charge 20%)

- Ecole : fermeture de classe, il a été demandé si le personnel et les enseignants ont été informés. Il est prévu que M. le Maire reçoive les salariés concernés. Les enseignants sont informés puisqu'ils sont en relation avec les inspecteurs académiques.
- Le Résinier est-il à vendre ? Non, il n'est pas à vendre et il n'y a pas de problèmes de relation avec la mairie.